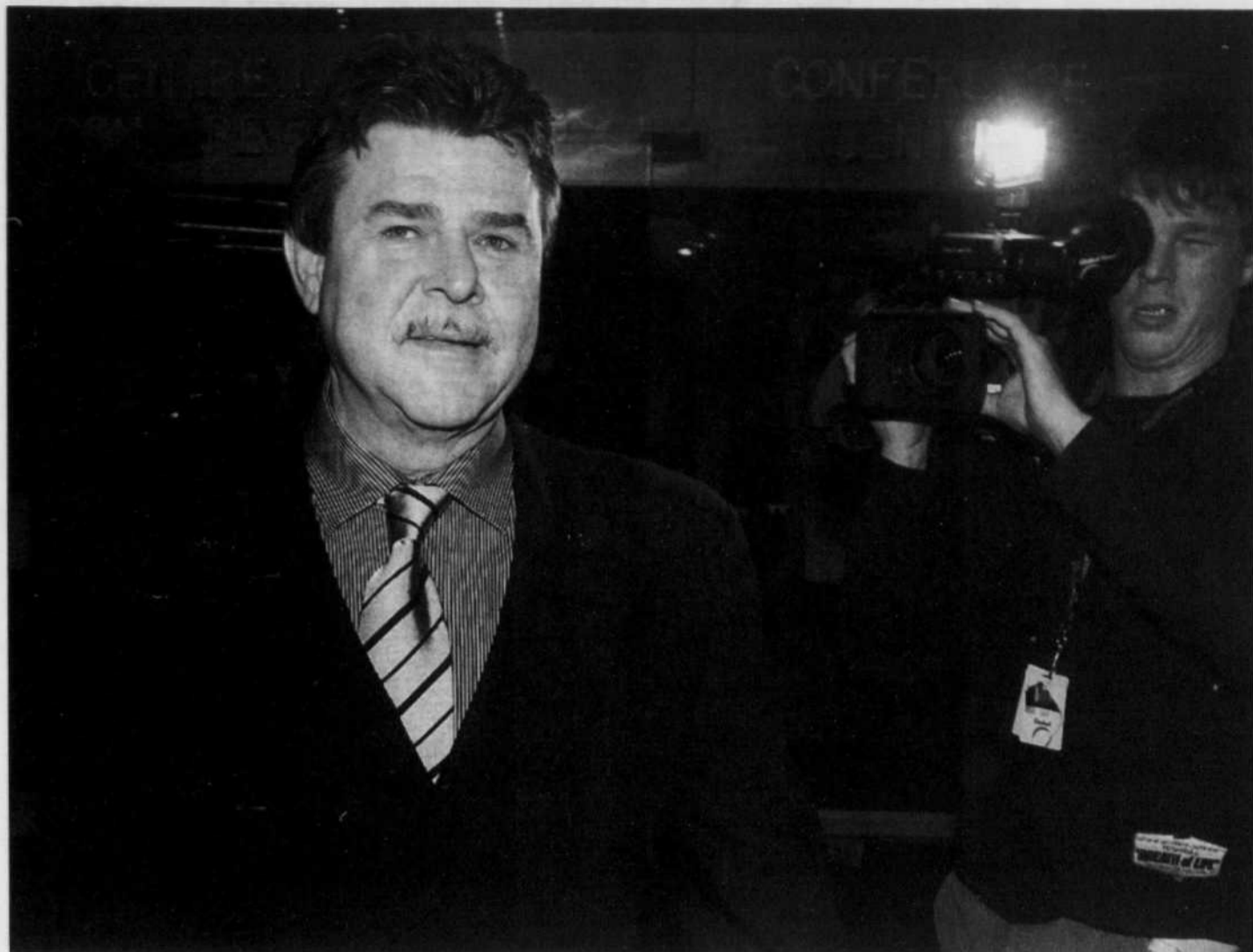


SCANDALE DES COMMANDITES



Toujours tiré à quatre épingles, Jean Brault est devenu ces derniers jours la coqueluche des citoyens qui assistent aux audiences. CHRISTINNE MUSCHI REUTERS

Un conte de fées qui tourne au cauchemar

Parti de rien, Jean Brault s'est enrichi grâce aux libéraux. Aujourd'hui, il doit faire face à la justice.

BRIAN MYLES

Jean Brault est né à Longueuil «dans une famille où on travaillait fort mais où les revenus étaient modestes». Sa carrière à titre de publicitaire lui aura permis d'inverser l'équation en travaillant peu pour des gains faramineux.

De 1996 à 2002, Groupaction a touché 60,8 millions de dollars en contrats de commandite, permettant à son fondateur d'empocher environ 6 millions uniquement en revenus et en dividendes. Et c'est sans compter les actifs acquis par l'entreprise au fil des ans, dont un bâtiment historique sur la rue Sherbrooke, à Montréal, un condominium en Floride et une résidence sur la Grande Allée, à Québec.

Les compagnies présidées ou contrôlées par M. Brault forment un organigramme tentaculaire qui comprend notamment Alessim Management, une société de portefeuille, une société immobilière ainsi qu'une bonne dizaine d'entreprises. Les enquêteurs de la commission Gomery n'ont pas retrouvé les états financiers de toutes ces sociétés. Le principal actif, Groupaction Marketing, a été vendu en 2002.

«Je suis parti en affaires en 1982 et, avant d'avoir votre client dans mes pattes, je n'ai jamais fait de fausses factures», a dit Jean Brault à l'avocat du Parti libéral du Canada.

L'aventure de Groupaction a commencé sur des bases plus modestes. L'entreprise a été fondée en 1982 par Jean Brault et son épouse, Joane Archambault, dans le sous-sol de leur résidence de Longueuil. «On était conseillers. On était concepteurs. On était comptables et, parfois, on était concierges», se rappelle-t-il.

La petite agence s'est déplacée d'un sous-sol à un autre avant de connaître un succès évident auprès d'entreprises reconnues, dont Trévi, Visa Desjardins, la Société des alcools du Québec, le Fonds de solidarité FTQ, Kellogg, Bombardier, Bell, etc.

En 1993, au lendemain de l'élection des libéraux, Jean Brault ne se souciait guère de diversifier ses clients: il en avait déjà plein les bras. «C'était loin dans mes priorités à ce moment-là de percer à Ottawa. C'est du "wishful thinking". J'avais d'autres chats à fouetter».

Alain Renaud, issu d'une famille de «bons libéraux», lui a fait remarquer en cette année de changement de régime à Ottawa qu'il n'était «pas normal» que son entreprise n'obtienne aucun contrat de la part du fédéral. Il a proposé

ses services de lobbyiste à Jean Brault, qui lui a versé 1,1 million de dollars en honoraires et bonis de 1996 à 2000.

M. Renaud a facilité des rencontres d'affaires entre Jean Brault et l'ex-directeur des opérations au bureau du premier ministre, Jean Carle, ainsi que l'ex-ministre des Travaux publics, Alfonso Gagliano. M. Renaud était si apprécié des li-

«Quand j'ai commencé à faire des contrats de commandite, jamais personne ne m'a dit qu'il y avait des élastiques qui y étaient attachés.»

béraux que lorsque M. Brault a voulu le remercier de ses services, il a essuyé les menaces de Tony Mignacca, un collecteur de fonds du ministre Gagliano.

Jean Brault revenait d'une convalescence de plus d'un mois après avoir subi un infarctus et venait d'acquiescer Jean Lafleur Communication Marketing, un concurrent qui bénéficiait de lucratifs contrats avec Via Rail. C'est en relatant cet incident que le publicitaire a fondu en larmes lors de son deuxième jour de témoignage. «Je viens de finir un souper avec le boss, le choo-choo man», lui a

dit Mignacca, que Renaud a appelé à sa rescousse. «J'en déduisais que c'étaient les membres de la très haute direction de Via Rail», a dit Brault. Mignacca lui a laissé entendre qu'il risquait de perdre ses contrats avec Via Rail s'il ne reprenait pas Alain Renaud sous son aile. «Je n'ai pas aimé le ton. Ça m'a mis, en bon québécois, en maudits», a relaté M. Brault avant de s'effondrer. Après avoir retrouvé ses esprits, il n'a ajouté qu'une précision à cette nébuleuse histoire. «Le ton n'était pas correct, M. le commissaire.»

Quelques mois plus tard, le publicitaire a appris que la rencontre entre Mignacca et la direction de Via n'avait jamais eu lieu. Jean-Marc Bard, chef de cabinet de M. Gagliano, lui a aussi confirmé qu'il était libre de ses choix au sujet d'Alain Renaud après en avoir discuté, bien sûr, avec le ministre des Travaux publics.

Sans scrupules

Homme d'affaires peu scrupuleux mais alerte, Jean Brault a vite compris que tous ses gestes de générosité à l'égard du PLC allaient être récompensés sous forme de contrats.

Les premières indications que tout ne tournait pas rond dans le programme lui sont venues dans le cadre de la commandite du théâtre Corona, en 1998, un dossier que M. Corriveau poussait très fort. Même si le gouvernement n'a pas obtenu la visibilité prévue au contrat en raison d'un problème de délais, le théâtre a reçu sa pleine commandite et

Groupaction a touché sa commission comme si rien n'était. Le même scénario s'est reproduit lors d'une analyse du phénomène culturel français à l'extérieur du Québec. Le promoteur n'a pas fourni de bilan, condition sine qua non à l'émission des chèques par les Travaux publics, ce qui n'a pas empêché Groupaction de toucher une commission de 60 000 \$.

Jean Brault fermait les yeux. En peu de temps, il est devenu le principal bénéficiaire des commandites en raison de son dévouement aux grands argentiers du Parti libéral, qui arrivaient avec toutes sortes de demandes d'aide financière pour lui.

Le chiffre d'affaires annuel de Groupaction oscillait entre 7 et 17 millions de dollars avant que l'agence ne bénéficie de ses premiers contrats du fédéral. À la faveur du lobbying d'Alain Renaud, Groupaction a accru son chiffre d'affaires au-delà de 30 millions de dollars par an. Au passage, M. Brault a avalé deux de ses concurrents, Jean Lafleur et Gilles-André Gosselin, avant de cesser ses activités, en 2002.

De 1996 à 2002, l'agence a touché des commissions de 5,9 millions de dollars en plus de facturer des honoraires et des coûts de production de 11,2 millions à l'État canadien, très souvent pour un travail modeste, voire inexistant.

«On commençait à comprendre quelle était la recette miracle pour être chanceux. C'était de porter une bonne écoute à certaines demandes que le parti pouvait nous faire.»

Les six accusations de fraude dont M. Brault fait l'objet avec Charles Guité, pour un total de 1,97 million, ont limité de façon considérable les questions qui pouvaient lui être posées.

Des gains faciles

L'éthique douteuse de M. Brault est néanmoins ressortie de façon évidente dans l'étude de quelques

dossiers. À titre d'exemple, le ministère des Travaux publics a versé 191 500 \$ à Groupaction pour la commandite d'une voiture de course Enduroseries, mais c'est finalement l'agence de publicité, et non le gouvernement du Canada, qui a bénéficié de la visibilité sur le bolide. Des coûts de production de 30 000 \$ pour la réalisation et la pose d'autocollants sur la voiture ont été facturés au ministère des Travaux publics alors que le coût réel s'élevait à 2000 \$.

Dans le cadre du Grand Prix de Formule 1 du Canada, Groupaction a aussi perçu une commission de 35 296 \$ sur une portion de 264 000 \$ d'une commandite qui a servi exclusivement à l'acquisition de 690 billets dont la trace n'a d'ailleurs pas été retrouvée.

Dans le dossier Polygone/Expour, M. Brault a versé 10 % de sa commission à Jacques Corriveau, de Pluri-Design, pour une somme de 430 000 \$ qui devait servir à ce que M. Corriveau appelait «la cause». En échange, M. Brault reconnaît qu'il a été «très grassement payé pour très peu d'ouvrage».

Son travail consistait essentiellement à assurer la visibilité du gouvernement dans des expositions et des salons de plein air organisés un peu partout dans la province. Or les éléments de visibilité étaient convenus d'avance entre Polygone/Expour et le ministre des Travaux publics. Groupaction a perçu des commissions et honoraires de 9,5 millions, la plupart du temps sans visiter les lieux pour s'assurer que le gouvernement en avait pour son argent.

Deux événements ont même été annulés, ce qui n'a pas empêché l'agence de percevoir des commissions de 135 000 \$. Une commandite résiduelle de 328 000 \$ qui aurait dû retourner dans les coffres du fédéral après l'annulation du Salon plein air de Québec n'a jamais été retrouvée.

À l'issue de son témoignage devant la commission Gomery, Jean Brault n'est pas au bout de ses

peines, loin de là. Outre les accusations criminelles portées contre lui, dont il devra répondre le 6 juin lors de son procès, il fait face à une poursuite au civil du procureur général du Canada pour 34,7 millions, notamment pour le dossier Polygone/Expour. Le rideau n'est pas définitivement tiré.

Les hommes du scandale

KATHLEEN LÉVESQUE

Dans son témoignage devant la commission Gomery, Jean Brault, de la société Groupaction, a expliqué le système occulte au moyen duquel il a versé au Parti libéral du Canada 1,4 million de dollars des quelque 61 millions reçus dans le cadre du programme de commandites. M. Brault a pointé de nombreuses personnes qui gravitaient en périphérie du pouvoir et qu'il lie au scandale. Lobbyiste, organisateur électoral, collecteur de fonds: chacun avait un rôle permettant d'assurer la générosité financière de Groupaction à l'endroit du PLC. Et dans un mouvement de balancier, les mêmes individus veillaient à ce que la firme de communication bénéficie de généraux contrats gouvernementaux. Voici un bref parcours des faits d'armes de chacun d'eux.

■ **Alain Renaud.** Employé de Groupaction, Alain Renaud a été prêté au PLC pour faire du démarchage. Il a été la courroie de transmission entre le gouvernement, le PLC et Groupaction. Devant la commission Gomery, Jean Brault l'a qualifié d'«ouvreur de portes». Des honoraires de 1,1 million de dollars lui ont été versés entre 1996 et 2000.

Devant les turbulences que le témoignage de M. Brault a provoquées à Ottawa, Alain Renaud a tenté mardi dernier de faire dévier les projecteurs vers le Parti québécois. Il a publiquement déclaré que Groupaction avait contribué à la caisse électorale péquiste à hauteur de 50 000 \$ deux années de suite pour tenter d'obtenir un important contrat de publicité à la Société des alcools du Québec.

M. Renaud a également joué un rôle dans le financement du Parti libéral du Québec de 1996 à 1999, aux côtés de Joe Morselli.

■ **Joe (Guiseppe) Morselli.** Organisateur d'élections, collecteur de fonds et ami de longue date d'Alfonso Gagliano, Joe Morselli est l'un de ceux qui ont talonné Jean Brault pour renflouer les coffres du Parti libéral du Canada. Selon le témoignage de M. Brault, une somme de 50 000 \$ en argent comptant a transité en deux versements par le truchement de Joe Morselli.

M. Morselli a une longue feuille de route dans les couloirs de la politique. Il a toujours été aux côtés d'Alfonso Gagliano, tout comme Tony Mignacca. On retrouve les trois hommes lors des élections scolaires de 1977 à la commission scolaire Jérôme-Le Royer. En 1987, M. Morselli se hisse à la présidence de la même commission scolaire; il y était commissaire depuis 1983. En 1989, alors qu'il est aussi président du Congrès italo-canadien, une bombe placée sous sa voiture explose en son absence. Lors des élections municipales montréalaises de 2001, l'équipe Gagliano-Morselli-Mignacca travaille à l'élection du maire sortant, Pierre Bourque. Dans une cohabitation inhabituelle, le Parti québécois collabore avec le clan.

Joe Morselli est également un militant au Parti libéral du Québec depuis les années 70. Il a siégé à la Commission des finances entre 1995 et 2000. À ce titre, il a participé au financement de la campagne électorale de Jean Charest en 1998. Mais après la défaite libérale, la nouvelle équipe appelée à la rescousse a écarté M. Morselli, dont les agissements soulevaient des doutes.

Homme d'affaires prospère, Joe Morselli est également propriétaire du Buffet Trio, aux Galeries d'Anjou.

■ **Tony Mignacca.** Depuis des décennies, là où se trouve Alfonso Gagliano, Tony Mignacca n'est jamais bien loin. Il est un des éléments du clan actif en politique scolaire, municipale, provinciale et fédérale. Il a dirigé les opérations du bureau de comté de M. Gagliano alors qu'il était député de Saint-Léonard. Plus récemment, il a prêté main-forte à l'organisation politique de Pierre Bourque lors des élections montréalaises de 2001.

Le nom de M. Mignacca est ressorti il y a trois ans alors que M. Gagliano avait été accusé d'avoir fait pression sur la Société immobilière du Canada, dont il était le responsable politique, pour qu'il soit embauché à un salaire annuel de 70 000 \$.

Dans le scandale des commandites, il aurait proféré des menaces à peine voilées contre Jean Brault. Après avoir bénéficié du réseau de contacts d'Alain Renaud pendant un certain temps, M. Brault avait décidé qu'il pouvait dorénavant se passer des talents du lobbyiste. Mais c'était compter sans l'intervention de Tony Mignacca, qui lui aurait dit que M. Renaud était précieux et que le fait de l'écartier risquait de fai-

re perdre à M. Brault certains contrats, dont celui, fort lucratif, avec Via Rail. En racontant cet incident devant la commission Gomery, Jean Brault a essuyé des larmes.

■ **Benoît Corbeil.** Directeur général de la section québécoise du Parti libéral du Canada jusqu'en 2001, Benoît Corbeil a fait partie des dirigeants libéraux à talonner Jean Brault pour que celui-ci finance le PLC de toutes les façons possibles. Il est identifié par des adversaires libéraux de la filière Gagliano comme étant la «marionnette» de Joe Morselli et Alfonso Gagliano. À cette époque, le PLC Québec connaissait de sérieux problèmes financiers.

Benoît Corbeil a tâté de la politique municipale. Il a été conseiller municipal à Anjou de 1989 à 1990. Durant cette période, il s'est placé en conflit d'intérêts en procédant à l'embauche de Serge Gosselin, un ami libéral, avec qui il était associé dans une entreprise de consultants, Experts-conseils Corbeil Gosselin. Aux élections montréalaises de 2001, Benoît Corbeil a brigué les suffrages, en vain, avec l'équipe de Pierre Bourque.

Aujourd'hui, M. Corbeil est directeur exécutif et directeur du développement de la Fondation de l'UQAM. À ce titre, il sollicite les entreprises privées pour qu'elles apportent un soutien financier à l'UQAM.

■ **Serge Gosselin.** Militant libéral et ami d'université de Benoît Corbeil, Serge Gosselin est parmi les personnes embauchées par Jean Brault mais qui n'avaient aucune fonction au sein de son entreprise. M. Brault a versé des honoraires de plus de 80 000 \$ à Serge Gosselin. L'année suivante, M. Gosselin a publié une biographie d'Alfonso Gagliano chez un éditeur, fermé depuis, qui s'appelait Les Amis d'Alfonso.

Serge Gosselin a toujours été dans l'orbite libérale. Directeur général d'Anjou de 1989 à 1992, il est par la suite devenu conseiller spécial au Bureau du Conseil privé, à Ottawa. Il a également été chef de cabinet de l'ancien maire Pierre Bourque de 1999 à la défaite électorale de 2001. Par la suite, il est passé à Développement économique Canada avant d'atterrir à la Fondation de l'UQAM, tout comme son collègue Benoît Corbeil. M. Gosselin y est actuellement responsable du financement public de la fondation. Il a obtenu ce poste pour son réseau de contacts, a précisé au *Devoir* Pierre Parent, vice-recteur aux affaires publiques et au développement ainsi que directeur général de la Fondation de l'UQAM. «Je n'ai pas lieu de croire que les révélations devant la commission Gomery peuvent nuire au travail de MM. Gosselin et Corbeil à la fondation. [...] On va aviser s'il y a des doutes sérieux», a ajouté M. Parent.

M. Gosselin est également chargé de cours de science politique à l'UQAM.

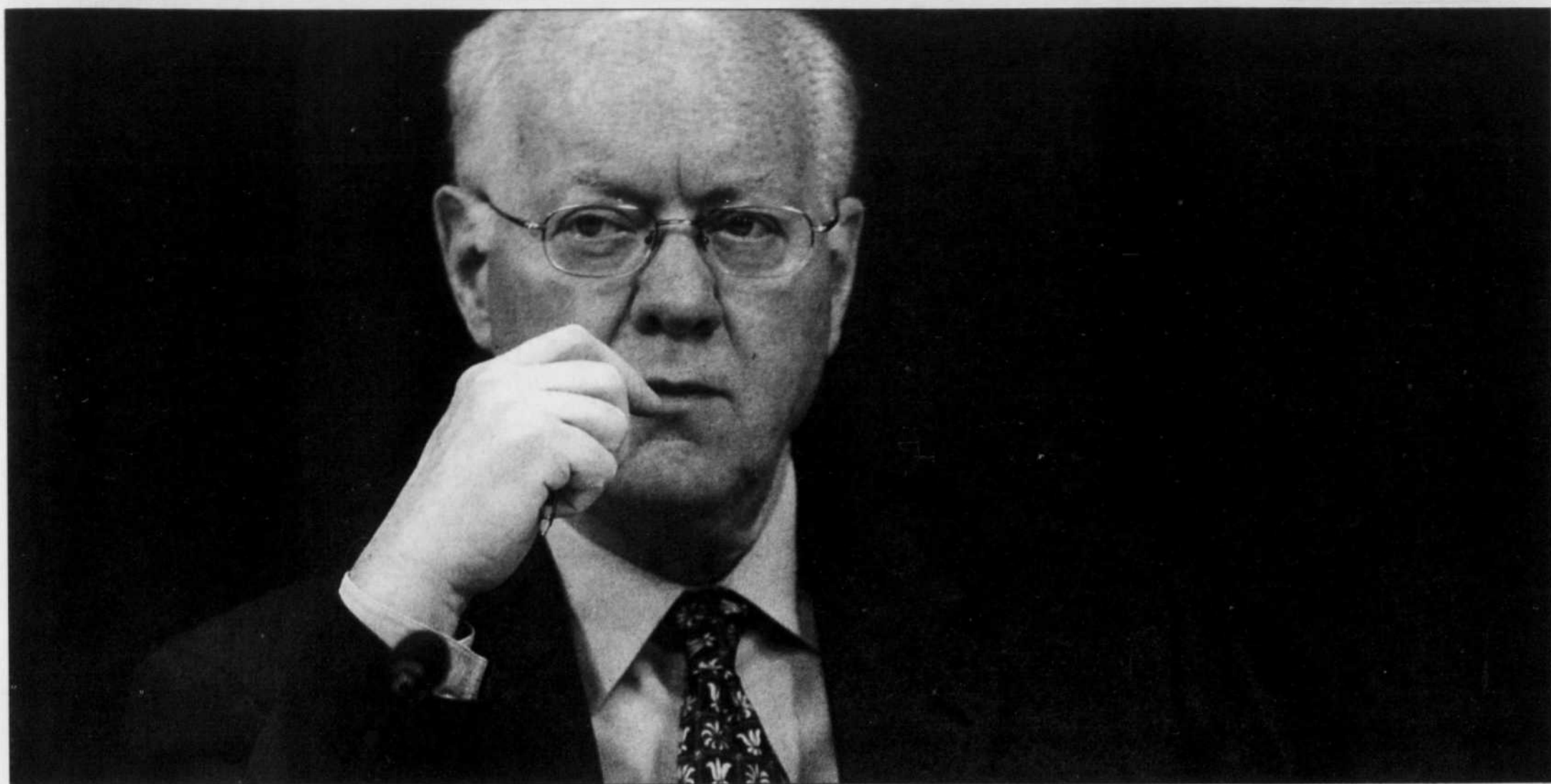
■ **Jacques Corriveau.** Ami personnel de l'ex-premier ministre Jean Chrétien, Jacques Corriveau est l'imprimeur du PLC. Jusqu'en 2001, c'est notamment par son entremise que les demandes de soutien financier au Parti libéral ont été transmises à Jean Brault. Par la suite, Joe Morselli a rempli ce rôle. «[Jacques Corriveau] avait à plusieurs reprises indiqué que lorsqu'il m'adressait des demandes sous différentes formes, il me les adressait non pas pour son bénéfice personnel mais pour le bénéfice du parti pour lequel il militait, en l'occurrence le Parti libéral du Canada», a témoigné Jean Brault.

Dans le dossier de commandite mené par Polygone/Expour (43 millions), M. Brault a affirmé que Jacques Corriveau a prélevé au passage une commission de 10 % sur celle que touchait Groupaction dans ce dossier. M. Corriveau aurait donc empoché environ 430 000 \$.

■ **John Welch.** Militant libéral de longue date, John Welch a fait son entrée à Groupaction à la demande expresse de Jacques Corriveau et de Benoît Corbeil. Il a reçu un salaire annuel de 97 000 \$. «On lui a trouvé un petit bureau dans un coin assez isolé, et il était libre de son temps. Il n'avait pas de comptes à rendre. [...] Il était très actif au téléphone, et on doit comprendre qu'il faisait du travail d'une forme où d'une autre pour le parti. [...] M. Welch était un proche de Denis Paradis», a raconté Jean Brault devant la commission Gomery.

John Welch est chef de cabinet de la ministre du Patrimoine canadien, Liza Frulla. Hier, il a demandé à être suspendu de ses fonctions le temps de défendre sa réputation. Son salaire est maintenu.

SCANDALE DES COMMANDITES



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

Le juge John Gomery a levé hier après-midi l'interdit de publication qui pesait sur le témoignage de Jean Brault, de Groupaction.

Le témoignage de Jean Brault

BRIAN MYLES

Se décrivant lui-même comme un homme d'affaires peu scrupuleux, Jean Brault a financé le Parti libéral du Canada (PLC) par toutes les voies imaginables — légales ou non — à la demande des ténors de la formation politique. Voici les points saillants de ses six jours de témoignage devant la commission Gomery.

■ L'Etat et le politique «ne faisaient qu'un» dans le programme fédéral de commandites. S'il n'avait pas été aussi généreux à l'égard du PLC, Jean Brault est convaincu qu'il n'aurait jamais obtenu autant de contrats de la part du gouvernement.

■ De 1996 à 2002, Groupaction a touché 60,8 millions de dollars en contrats de commandite, permettant ainsi à son fondateur, M. Brault, d'empocher plus de 6 millions de dollars uniquement en revenus et dividendes.

■ Jean Brault, ses compagnies et des proches qu'il a toujours remboursés ont versé 166 000 \$ en contributions légales au PLC de 1996 à 2002. Les contributions occultes du publicitaire, faites sous forme de versements d'argent comptant, de paiement de factures du parti et d'honoraires versés à des travailleurs d'élections, oscillent autour de 1,4 million de dollars.

■ Jean Brault est entré dans les bonnes grâces d'influents membres de la famille libérale en versant des honoraires de 1,1 million de dollars à Alain Renaud, un «ouvreur de portes» littéralement prêt à PLC par Groupaction et apprécié de tous — y compris par le ministre Alfonso Gagliano —, ce qui, en retour, a valu des contrats de commandite à l'agence.

■ Benoît Corbeil (directeur général du PLQ), Jacques Corriveau (ami de Jean Chrétien et imprimeur du PLC), Joe Morselli (organisateur de M. Gagliano) et Alain Renaud sont les quatre personnes qui ont sollicité Jean Brault pour renflouer les coffres de la formation politique par tous les moyens possibles, souvent en argent liquide.

■ Les demandes du PLC dépassaient la volonté de payer de Jean Brault, qui a dû négocier à la baisse. Les ténors du parti ont même poussé l'audace jusqu'à lui refiler des factures pour la rénovation de locaux, des appels téléphoniques ou la fourniture d'équipement de bureau, qu'il a refusé de payer trois fois plutôt qu'une.

■ Groupaction a versé près d'un demi-million de dollars à Pluri-Design, la firme de Jacques Corriveau, sur présentation de factures pour des services jamais rendus. Ces sommes étaient exigées de Jean Brault pour ce que M. Corriveau appelait «la cause» et ont été versées sous la forme d'une ponction de 10 % sur toutes les commissions de Groupaction dans la gestion de la commandite de Polygone/Expour, deux sociétés appartenant à Luc Lemay et dont Denis Coderre était le directeur général avant de se lancer en politique.

■ À la demande de Benoît Corbeil et Jacques Corriveau, Groupaction a pris à sa charge deux bons militants libéraux, Serge Gosselin et John Welch (l'actuel chef de cabinet de Liza Frulla), en leur versant des honoraires annuels de 80 000 \$ et 97 000 \$ sans qu'ils accomplissent une heure de travail pour l'agence de publicité. Le premier a écrit un livre sur Alfonso Gagliano tandis que le second a réalisé du travail pour le compte du parti.

■ Jean Brault a proposé 100 000 \$ à Joe Morselli pour qu'il intercede en sa faveur afin de permettre à Groupaction de garder un contrat avec le ministère de la Justice dans le cadre du registre national des armes à feu, en 2002. Le contrat a été sauvé, mais seulement la moitié du paiement a été faite en raison des enquêtes de la vérificatrice générale dont M. Brault faisait l'objet.

■ Jean Brault a versé 50 000 \$ à la campagne électorale de Jean Charest lors des élections provinciales de 1998. L'argent a transité par le Groupe Everest, propriété de Claude Boulay, qui a facturé des services fictifs à Groupaction afin de justifier le paiement. Jean Brault a aussi versé 100 000 \$ en deux ans au Parti québécois en utilisant 17 de ses employés comme prête-noms.

■ Lithographie Dickson, une entreprise appartenant au fils d'Alfonso Gagliano, Vincent, a reçu 185 267 \$ en contrats de sous-traitance de la part de Groupaction. M. Brault, soucieux d'encourager «les enfants de nos amis», a aussi trouvé un stage chez Naya pour la fille du ministre des Travaux publics, Imma.

■ Une ordonnance de non-publication partielle a été maintenue sur les portions du témoignage de M. Brault portant sur Charles Guité, l'ex-directeur du programme des commandites.

Le Devoir

Les dollars coupables

Les chemins qu'empruntait l'argent pour se rendre dans la caisse du Parti libéral du Canada

BRIAN MYLES

Jean Lapierre a promis, lors de son retour en politique, que les libéraux rembourseraient l'argent sale qu'ils auraient reçu grâce au programme fédéral des commandites. À la lumière du témoignage de Jean Brault, la note sera salée: 1,4 million de dollars.

Le Devoir a comptabilisé les principales révélations faites par M. Brault au sujet de ses paiements en argent comptant, contributions formelles, fausses factures et honoraires versés aux têtes dirigeantes du Parti libéral du Canada (PLC) et à ses principaux collaborateurs. Voici les principales traces de cet argent.

Jacques Corriveau, un ami personnel de Jean Chrétien, a touché 10 % de la commission de 12 % que Jean Brault a perçue sur les commandites de 42,3 millions de Polygone/Expour. Total: 430 370 \$.

Le directeur général du PLC Québec, Benoît Corbeil, a exigé 400 000 \$ en argent comptant de Jean Brault, mais l'habile négociateur est parvenu à faire diminuer cette somme à 60 000 \$ et à la payer avec une facturation de nature non précisée. «C'était ridicule. On me disait qu'il y avait un déficit de un million, puis que tout allait s'arranger dans les futurs contrats qui s'en venaient», s'est souvenu M. Brault. A une autre occasion, M. Corbeil a exigé 50 000 \$, somme payée en deux versements liquides de 15 000 et 35 000 \$ chacun par M. Brault, ce qui a valu des remerciements épressés du directeur général du parti. Total: 110 000 \$.

À la suggestion de Jacques Corriveau, Serge Gosselin a passé un an à l'emploi de Groupaction sans mettre les pieds une seule fois au bureau en 1996. L'année suivante, il publiait un livre sur le ministre des Travaux pu-

blics, Alfonso Gagliano. Total: de 80 000 à 84 000 \$.

À la demande de Benoît Corbeil, John Welsh, l'actuel chef de cabinet de Liza Frulla, a passé environ un an chez Groupaction, isolé dans un coin et libre de son temps. «Il était très actif au téléphone, et on doit comprendre qu'il faisait du travail d'une forme ou d'une autre pour le parti», a dit M. Brault. Total: 97 000 \$.

Alain Renaud, le lobbyiste de bonne famille libérale embauché par Jean Brault pour s'attirer les faveurs du PLC et obtenir des contrats, a présenté une facture à Groupaction pour des dépenses encourues presque exclusivement dans le cadre de son implication «bénévole» au PLC. Total: 400 000 \$.

Pour acheminer une contribution non déclarée au PLC, Groupaction a acquitté une facture d'Alain Renaud pour des services obscurs. M. Renaud s'est chargé de verser la contribution au parti. Total: 63 500 \$.

Jean Brault s'est rendu à un cocktail de Noël du PLC en 2001 avec une enveloppe pleine de billets verts qu'il a remis à Joe Morselli, le principal organisateur politique d'Alfonso Gagliano. Assis entre Claude Boulay, le patron du groupe Everest, et son épouse, M. Brault s'est décrit comme «la rose entre deux épines». Total: 25 000 \$.

M. Brault a promis 100 000 \$ à Joe Morselli si le travailleur d'élections s'avérait en mesure de retarder un appel de candidatures du ministère de la Justice pour le registre national des armes à feu, permettant ainsi à Groupaction de compléter le travail. Un seul paiement en liquide a été fait. Total: 50 000 \$.

À la suite d'une dispute à la permanence du parti, un important collecteur de fonds dans la communauté juive, Buryll Wiseman, a été payé en argent comptant par Groupaction pour poursuivre son travail, à la demande de Joe Morselli. Total: 25 000 \$.

Mal à l'aise devant la perspective de travailler pour l'équipe de publicitaires à la solde du PLC en 1997 tout en étant un donateur du Parti québécois, M. Brault a prêté un de ses employés, Richard Boudreault, au consortium BCP. Celui-ci a reçu une compensation pour son rôle dans la campagne au moyen

de fausses factures acheminées par la firme de vérification de Groupaction, Harel Drouin. Total: 24 308 \$.

M. Brault s'est servi de Commando Marketing, propriété de Bernard Thiboutot, pour payer le parti et des militants libéraux, dont Franco Iacono, adjoint de M. Gagliano, Guy Bisson, président de la Commission des aides du PLC, Michel Monette, ex-adjoint politique de Daniel Johnson au PLQ, Jacques Roy, ex-employé du Conseil du trésor fédéral, et Louis Pichette, un conseiller démissionnaire de Jean Charest. Total: 70 000 \$.

Le PLC a acheminé la facture pour la réalisation d'un vidéo promotionnel à Groupaction, qui a payé sans rechigner. Total: de 23 000 à 24 000 \$.

Deux factures du PLC pour des soupers à La Tarentella et au Printemps Gourmet, peu avant la période des Fêtes, ont été acheminées à Groupaction en 1999 et 2000. Total: 13 449 \$.

Gaby Chrétien, le frère de l'ex-premier ministre, a sollicité l'aide de Jean Brault pour la campagne libérale de Yolande Thibault dans la circonscription de Saint-Lambert. M. Brault habite la Rive-Sud et connaît Gaby Chrétien depuis leurs beaux jours à l'hippodrome Blue Bonnets. «Je lui ai dit: "Oui, je ne veux pas de détails, fais-moi une facture."» Total: 4000 \$.

De 1996 à 2002, M. Brault, ses entreprises et ses employés (qu'il se faisait un devoir de rembourser en bonis) ont inondé le PLC de dons légitimes avec la certitude que cette générosité serait prise en compte dans l'octroi des contrats de commandite. Total: 166 000 \$. Il s'agit là du seul volet déclaré des contributions politiques de Jean Brault à la caisse libérale. Les apports obscurs énumérés ci-dessus se chiffrent quant à eux à 1,4 million de dollars.

Le Devoir

Les moments clés du scandale

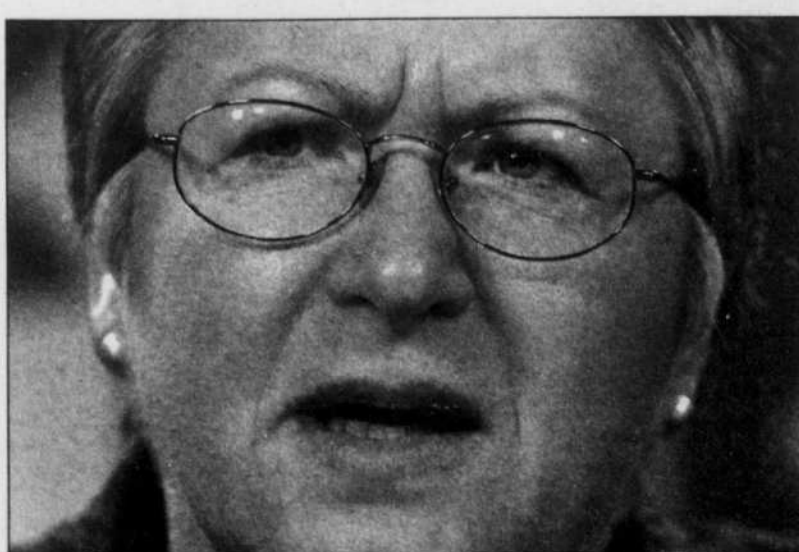
Ottawa — Créé par le gouvernement de Jean Chrétien sans tambour ni trompette en 1996, le programme de commandites avait pour but d'augmenter la visibilité du gouvernement fédéral au Québec après les résultats serrés du référendum de 1995 sur l'avenir du Québec.

De 1996 à 2001, Ottawa a englouti environ 250 millions de dollars dans ce programme, dont quelque 100 millions ont abouti dans les poches d'une poignée d'agences de publicité (Groupaction, Gosselin Communication, Lafleur Communication, Groupe Everest, Coffin Communication) sous forme de commissions ou d'honoraires professionnels.

Les dérapages du programme commencent à défrayer les manchettes des journaux en 2001, mais c'est au printemps 2002 que le scandale prend de l'ampleur avec la révélation des trois rapports identiques ou manquants de Groupaction, qui ont coûté 1,5 million aux contribuables. La vérificatrice générale, Sheila Fraser, est invitée à enquêter sur ce cas en particulier.

■ 8 mai 2002: dépôt du premier rapport de la vérificatrice sur les trois rapports identiques de Groupaction. Elle conclut que toutes les règles ont été enfreintes et saisit la Gendarmerie royale du Canada (GRC) du dossier. Elle annonce de plus qu'elle enquêtera sur le programme de commandites en entier.

■ Juin 2002: après une enquête inter-



JIM YOUNG REUTERS

Le 10 février 2004, Sheila Fraser déposait un rapport accablant sur le programme des commandites.

ne, le ministère des Travaux publics transfère à la GRC une série de contrats de commandites qui semblent problématiques.

■ 10 septembre 2003: la GRC dépose ses premières accusations liées à des commandites. Paul Coffin, président de Communication Coffin, fait face à 18 chefs d'accusation de fraude et de facturation abusive.

■ 13 septembre 2003: au lendemain

de son arrivée au poste de premier ministre, Paul Martin annonce qu'il abolit le controversé programme de commandites.

■ 10 février 2004: la vérificatrice générale dépose un rapport accablant sur le programme de commandites, où elle révèle l'ampleur des abus commis au cours des années par de la surfacturation ou du travail non effectué.

■ 10 février 2004: plongé dans l'em-

barras par l'ampleur des révélations de l'enquête de la vérificatrice, le gouvernement Martin réplique en annonçant la création d'une commission d'enquête indépendante pour faire la lumière sur toute l'affaire.

■ 10 mai 2004: la GRC dépose d'autres accusations. Le fonctionnaire responsable des commandites à l'époque, Charles Guité, et l'ex-président de l'agence Groupaction, Jean Brault, font face à six chefs d'accusation de fraude et de complot pour fraude, pour un montant de 1 967 000 \$.

■ 7 septembre 2004: début à Ottawa des audiences publiques de la commission d'enquête sur le scandale des commandites, présidée par le juge John Gomery. Pendant près de six mois, les principaux fonctionnaires et politiciens défilent sur la chaise des témoins, dont le premier ministre Paul Martin et son prédécesseur, Jean Chrétien.

■ 21 octobre 2004: la GRC dépose des accusations de fraude contre Jacques Paradis, ancien dirigeant de l'agence Publicité Martin, pour un contrat de commandites octroyé aux Expos de Montréal, en 1998.

■ 28 février 2005: la commission Gomery transporte ses audiences publiques à Montréal. C'est au tour des dirigeants d'agence et de leurs employés de se mettre à table.

Presse canadienne

ACTUALITÉS

KYOTO

SUITE DE LA PAGE 1

Canada dépasseraient d'environ 22 % le niveau d'émissions de 1990, ce qui illustre l'énormité du défi environnemental auquel le pays doit s'attaquer.

Selon les dispositions du plan national, présentées depuis quelques jours à des représentants de la communauté des affaires, à des industriels et à de nombreux fonctionnaires, c'est le ministre fédéral de l'Environnement, Stéphane Dion, qui en sera le maître d'œuvre car c'est dans la Loi fédérale de l'environnement que seront coulées les dispositions législatives visant à conférer un cadre juridique à ce plan. C'est par exemple dans un chapitre de cette loi qu'on définira les obligations de rapport sur les émissions qui devront assumer les entreprises, les pouvoirs d'inspection et de vérification d'Environnement Canada ainsi que le pouvoir réglementaire qui permet à Ottawa de fixer des objectifs de réductions à certains secteurs économiques si les ententes conclues avec les associations industrielles ne donnent pas les résultats escomptés. C'est aussi par ce nouveau pouvoir réglementaire que le gouvernement fédéral pourra définir les modalités du futur système d'émission et d'échange de permis de GES.

Selon les renseignements obtenus par *Le Devoir*, le Fonds Econet, qui sera rebaptisé Fonds du climat (Climate Fund), disposera d'une enveloppe allant de quatre à cinq milliards d'ici 2010. Le dernier budget avait prévu une première tranche de un milliard pour ce fonds public qui financera plusieurs volets du plan, y compris les achats par Ottawa de crédits d'émissions sur les marchés étrangers pour remplacer les réductions de GES qu'il n'osera pas exiger, par exemple, des industriels et du secteur automobile. Dans certains cas, le fonds procédera par appel d'offres pour obtenir les projets les plus efficaces sur le plan des réductions.

Le Fonds du climat vise aussi à atteindre des réductions de GES de 75 à 115 mégatonnes d'ici 2010. Si son enveloppe et son objectif sont prévus sous forme de fourchette — de quatre à cinq milliards de dollars en investissements —, c'est parce que les entreprises auront la liberté de s'adresser à un autre fonds, le Fonds du partenariat, qui devrait de son côté permettre d'aller chercher entre 55 et 85 Mt au moyen des programmes créés par les provinces. Cet autre fonds sera doté d'un budget de deux ou trois milliards. Les provinces pourront ainsi élaborer des stratégies ajustées à leur structure industrielle et commerciale.

Aucune somme n'est prévue pour réduire de 5,3 Mt les émissions du parc automobile canadien car les constructeurs, avec lesquels Ottawa vient de conclure une entente sur des objectifs volontaires, reflèteront ultimement la facture aux automobilistes.

Par contre, Ottawa entend injecter 1,5 milliard dans les énergies renouvelables et récolter ainsi environ 15 Mt en production d'électricité verte, ce qui réduira d'autant la production et la consommation d'hydrocarbures. C'est vraisemblablement de ce budget que proviendront les fonds du réseau d'échange d'électricité est-ouest dont le fédéral veut susciter la création d'ici la fin de la décennie. C'est ce nouveau programme qui pourrait permettre au Québec et à Terre-Neuve de vendre massivement de l'électricité à l'Ontario afin de réduire la production de ses centrales thermiques.

Enfin, Ottawa injectera 145 millions dans le programme «Le défi d'une tonne», dont il prévoit tirer cinq mégatonnes, soit presque autant que la totalité des efforts de l'industrie automobile.

Les grands émetteurs, qui s'étaient fait assigner un objectif de réduction de 55 Mt dans la première version du plan national, en 2002, voient finalement leur effort réduit à 36 Mt dans le nouveau plan que le ministre Stéphane Dion devrait dévoiler sous peu.

Si les grands émetteurs — principalement les pétroliers et les producteurs thermiques — devaient assumer leur part réelle des émissions canadiennes, soit la moitié, leur objectif devrait s'élever à 135 Mt. Dans la même logique, l'industrie automobile devrait assumer 17 % de la réduction globale de 270 Mt, soit 16 Mt plutôt que les 5,3 Mt prévues dans l'entente volontaire.

Enfin, le plan national prévoit aller chercher 10 Mt, soit l'équivalent combiné de la réduction de l'industrie automobile et du «Défi d'une tonne», grâce à des techniques de captage du carbone en milieu agricole et de zéro à vingt mégatonnes dans les «puits» forestiers. On appelle un «puits» de carbone toute technique qui permet de fixer avec une stabilité relative le carbone présent dans l'atmosphère grâce à la croissance des végétaux. Cette technique est fort controversée car le captage n'est souvent que très temporaire, les produits en question étant rapidement consommés et décomposés, ce qui largue de nouveau le carbone dans l'air.

Jusqu'à présent, Ottawa a consacré 2,8 milliards de dollars à l'application du traité de Kyoto.

Le Devoir

Précision

Dans le texte sur les compressions appréhendées au ministère de la Famille, paru dans notre édition d'hier, il faut préciser que les transferts fédéraux prévus en 2005-06 et en 2006-07 en vertu du programme fédéral sur les garderies sont bien de 168 millions par année et non de 168 millions sur deux ans, comme le texte et le sous-titre le suggéraient. Cette somme passera ensuite à 294 millions par année pour les trois années suivantes.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec). H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Service à la clientèle et abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dans la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle.

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québec World, St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec de Imprimeries Québec Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division de Corporation Sun Media, 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

BRAULT

SUITE DE LA PAGE 1

Brault a été forcé de lui donner raison. «*Expérience que j'avais acquise grâce au Parti libéral du Canada*», a précisé le témoin retors.

Des hommes d'honneur

À la demande de Benoît Corbeil, directeur général du PLC Québec, Jacques Corriveau, un ami intime de Jean Chrétien et imprimeur du parti, Joe Morselli, principal organisateur de campagne d'Alfonso Gagliano, et Alain Renaud, le lobbyiste, M. Brault a inondé le PLC de contributions légitimes et illégitimes totalisant plus de 1,5 million de dollars entre 1996 et 2002.

Au cours de cette période faste, le publicitaire a aussi multiplié par quatre le chiffre d'affaires annuel de Groupaction, grâce aux contrats de commandite, il va sans dire. «*Dans mon esprit, c'est clair que n'eût été des investissements sous toutes les formes qu'on a faits au sein du Parti libéral, malgré nos compétences, je pense que la portion de la tarte aurait été très petite*», a-t-il dit à propos de ses contrats.

M. Brault attribue une large part de ses services à l'embauche d'Alain Renaud, un lobbyiste issu d'une bonne famille libérale, à qui il a versé des honoraires et bonis de 1,1 million entre 1996 et 2000. «*Assez rapidement, j'ai compris que les services de M. Renaud allaient être prêts à la permanence du Parti libéral du Canada. [...] Je prenais bonne note de ces démonstrations d'appréciation qu'on me faisait d'Alain et j'étais en mesure de dire que Groupaction bénéficiait d'une bonne écoute au niveau du Parti libéral du Canada*», a relaté M. Brault.

«*Le problème, c'est que l'Etat et la politique, dans le cas des commandites, ne faisaient qu'un dans beaucoup de cas*», a ajouté M. Brault, accordant une faible influence au directeur du programme, Charles Guité, lorsque venait le temps de prendre des décisions. «*M. Guité ne pouvait pas nous donner un "go" sur n'importe quel projet tant que cette rencontre au sommet n'avait pas eu lieu*», a-t-il dit sans être en mesure de déterminer qui contrôlait le programme.

Les allégations de fraude et de corruption les plus troublantes émanent de la commandite de Polygone/Expour, deux entreprises de Luc Lemay, dont Jacques Corriveau était le principal sous-traitant par l'entremise de sa petite agence de graphisme et d'impression, Pluri-Design.

M. Brault a déclaré sous serment qu'il devait retourner à Jacques Corriveau 10 % du montant de la commission de 12 % qu'il percevait pour gérer ce dossier de visibilité de 42,3 millions de dollars au nom du gouvernement fédéral. Cela signifie que M. Corriveau a fait une ponction de 430 370 \$ dans cette commandite sans effectuer le moindre travail apparent. Selon ce qu'en comprend le publicitaire, les sommes devaient être utilisées pour le financement de ce que M. Corriveau appelait «la cause». La facturation de Groupaction fait état de versements de près d'un demi-million de dollars à Pluri-Design entre 1996 et 2000. «*On peut résumer: toutes les factures que vous allez voir de Pluri-Design à Groupaction ou à n'importe quelle de ses filiales ou des sociétés liées représentent des services qui n'ont pas été rendus et qui ont été payés*», a lancé M. Brault.

L'entente permettant à Pluri-Design de toucher sa part de 10 % a été conclue au terme d'âpres négociations avec Jacques Corriveau, Jean Brault se plaignant d'être sollicité de toute part par les émissaires du PLC, soit Joe Morselli, Benoît Corbeil et Alain Renaud. «*Dans nos discussions, j'ai dit: "Écoute, ce n'est pas une banque infinie que j'ai là. On marche avec une marge de profit conforme, puis il faut que je paie mes employés"*», a dit M. Brault.

Le PLC s'est également permis d'acheminer des factures directement à Groupaction, entre autres pour la rénovation de locaux, des frais de téléphonie

ou l'achat de matériel de bureau. Dans ces trois cas précis, M. Brault a refusé de payer.

Malgré des protestations occasionnelles, Jean Brault accordait toujours une oreille attentive aux demandes du parti car les Corbeil, Corriveau et Morselli lui avaient indiqué que sa générosité ne serait pas oubliée. «*On laissait entendre que toute contribution allait être prise en considération et allait d'une manière ou d'une autre être compensée*», a-t-il dit.

M. Brault ne peut cependant pas assurer avec certitude que les sommes se sont rendues au parti dans le cas de Polygone/Expour ainsi que dans plusieurs autres cas.

50 000 \$ à Jean Charest

À plusieurs reprises, M. Brault a utilisé ses compagnies satellites ou celles de fournisseurs de services moins connus pour faire transiter les paiements de son agence au PLC. Dans un cas précis, l'argent est plutôt allé au Parti libéral du Québec. M. Brault a versé 50 000 \$ à la campagne électorale de Jean Charest lors des élections provinciales de 1998. L'argent a transité par le Groupe Everest, propriété de Claude Boulay, qui a facturé Groupaction pour des services fictifs afin de justifier le paiement. M. Brault a agi de la sorte «pour ne pas laisser de traces».

M. Brault a aussi versé 100 000 \$ en deux ans au Parti québécois en se servant de 17 de ses employés. Il tenait à entretenir de bonnes relations dans les deux camps politiques, et son intérêt pour le PQ tenait au fait qu'il détenait un important mandat pour représenter la Société des alcools du Québec.

M. Brault demandait rarement un retour d'ascenseur pour son aide au PLC; il récoltait déjà de précieux contrats. Il a cependant fait une exception à cette règle à une occasion. Il a proposé de verser 100 000 \$ à Joe Morselli si celui-ci s'avérait en mesure de retarder un appel de candidatures du ministère de la Justice pour le registre national des armes à feu. Les employés de Groupaction voulaient à tout prix terminer ce dossier mais craignaient de le perdre si le gouvernement lançait de nouveaux appels d'offres. «*J'ai appelé M. Morselli et [lui] ai dit quelque chose du genre: "Vous m'en demandez beaucoup. Je fais ce que je peux. Vous m'avez dit: "Si je peux l'aider, je vais le faire". J'ai "challenge", si je peux dire.*» M. Morselli a exigé le versement des 100 000 \$ en argent liquide. «*Puis, il a dit: "Ton problème est réglé. Inquiète-toi pas, il n'y aura pas de compétition."*»

Un seul paiement a été fait dans cette affaire, les enquêtes de la vérificatrice générale ayant creusé un fossé permanent entre Jean Brault et ses amis du Parti libéral du Canada. Lors de son avant-dernière rencontre avec M. Morselli, il craignait même que la conversation soit enregistrée à son insu. «*C'a été une rencontre très très correcte. M. Morselli est un homme poli, éduqué, instruit, plutôt, et il m'a conseillé: "Baisse les voiles, fais le mort, prends des vacances, laisse passer la tempête, puis les choses vont se replacer"*», a raconté M. Brault. M. Morselli lui a demandé s'il voulait qu'un dénommé Denis fasse des interventions en son nom. «*J'ai supposé qu'il faisait référence à M. Codrère, a dit M. Brault. La réponse est venue très vite: "Non merci."*»

Lors de son dernier entretien enregistré à son insu, en août 2002, lors d'un souper au restaurant La Samaritaine, celui-ci a exigé le paiement du deuxième versement pour l'affaire du registre des armes à feu. «*J'ai dit: "Oublie ça, je n'ai plus de business. Je n'ai plus rien. Ne m'en parle même pas. Ça finit là."* C'est moi qui ai pris le bill [du restaurant].»

Pour Jean Brault, ces adieux marquaient la fin d'une profitable et sinieuse relation d'affaires avec le gouvernement et le PLC, la mort de son entreprise et le début d'une nouvelle aventure avec la justice.

Le Devoir

CHAREST

«*Je n'apprécie pas que l'on veuille transposer ce débat à l'Assemblée nationale du Québec. C'est une opération fédérale*» menée par «des acteurs fédéraux», a dit le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, Benoît Pelletier.

SUITE DE LA PAGE 1

contribué à la caisse du PQ, un parti politique n'ayant pas le droit d'accepter une contribution d'une entreprise en vertu de la loi québécoise.

De Rome, où il assistera aux funérailles de Jean-Paul II, Jean Charest a indiqué que le PLQ avait fait des vérifications et «qu'on n'avait pas trouvé de traces de ces 50 000 \$». «*On n'a rien à se reprocher*», a-t-il dit.

Par voie de communiqué, la direction du PLQ a répété la même version. «*Aucune entreprise n'a versé quelque montant que ce soit au Parti libéral du Québec*», a déclaré le directeur général du PLQ, Robert Parent.

Rares sont les ministres et députés libéraux qui ont accepté de commenter l'affaire hier. Le député de Verdun, Henri-François Gauthier, ne s'est pas fait prier. «*C'est pas parce que M. Brault le déclare que c'est vrai. Je pense que c'est complètement faux*», a-t-il dit.

Il est vrai que si une telle somme de 50 000 \$ avait été versée par des gens qui auraient respecté le plafond annuel des contributions de 3000 \$ par personne, ni le PLQ ni le Directeur général des élections (DGE) n'auraient pu en trouver la trace.

Mais cela ne signifie pas que la Loi électorale du Québec n'a pas été enfreinte. Le porte-parole du DGE, Clément Falardeau, a expliqué hier qu'une personne qui contribue à la caisse électorale d'un parti doit le faire non seulement elle-même mais «à même ses propres biens». Or, en l'occurrence, les prête-noms se faisaient rembourser par Groupaction. Après cinq ans, il y a prescription, et le DGE ne pourra pas enquêter sur cette contribution de Groupaction.

«*Je n'apprécie pas que l'on veuille transposer ce débat à l'Assemblée nationale du Québec*», a dit le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, Benoît Pelletier. «*C'est une opération fédérale*» menée par «des acteurs fédéraux», estime-t-il.

Tout en soulignant la qualité du processus démocratique au Québec, M. Pelletier a dit qu'il examinerait le phénomène des entreprises qui contribuent aux partis politiques en se servant d'individus.

Le directeur des communications, Michel Guitard, qui a été à l'emploi de la campagne de M. Charest en

1998, n'a pas rappelé *Le Devoir* hier. On ne sait pas si les 50 000 \$ versés par Groupaction ont servi à payer ses honoraires.

Lorsque le scandale des commandites éclate sur la place publique, en 2002, Michel Guitard est vice-président aux relations publiques au Groupe Everest, un joueur important dans la controverse, comme *Le Devoir* l'avait révélé à l'époque. Le Groupe Everest est très lié à la carrière politique de Jean Charest. Par l'entremise du cofondateur d'Everest, Jean-Bernard Bélisle, un ami de Jean Charest, Claude Lacroix est devenu un pilier de l'équipe Charest. Suzanne Poulin, la conjointe de Claude Lacroix, a été la principale collaboratrice de Jean Charest de 1984 à 1998 au Parti conservateur du Canada. Par la suite, elle l'a suivi au Parti libéral du Québec. Le Groupe Everest a été l'artisan de ce passage difficile. Après la défaite libérale de 1998, le Groupe Everest a été écarté, et le seul à avoir survécu à ce grand ménage est Michel Guitard.

Ce que le témoignage de Jean Brault nous a appris hier sur le financement du Parti québécois par Groupaction, Alain Renaud, un libéral notoire et employé de Groupaction, l'avait révélé plus tôt cette semaine. Outre de se faire entrainer dans le scandale des commandites, les péquistes ont nié avoir reçu 100 000 \$ de la firme de communication, qui avait espoir de conserver un contrat lucratif avec la Société des alcools du Québec (SAQ).

Selon le député de Chicoutimi, Stéphane Bédard, Alain Renaud, qui a été entre 1996 et 1999 président du Comité des finances du PLQ, est la «véritable cheville ouvrière du scandale des commandites». Les libéraux cherchent à faire de la diversion, à commencer par Jean Lapierre, alors que la commission Gomery montre que le PLC «a instauré un système généralisé de corruption», a dit M. Bédard.

Dans son témoignage, M. Brault affirme qu'il a rencontré une responsable du financement du PQ qui lui a demandé 50 000 \$ pour assurer l'avenir de son contrat à la SAQ. La direction du PQ a nié cette allégation, a rappelé M. Bédard, et la meilleure preuve en est que le contrat de la SAQ n'a pas été reconduit avec Groupaction. Des employés de la firme ont contribué à la caisse du PQ, a toutefois dû convenir M. Bédard.

Le Devoir

DÉFENSE

«*Ce ne sont pas les agissements de quelques personnes mal intentionnées. C'était une tentative systématique et délibérée de détourner les fonds publics à des fins de politique partisane*», estime Peter MacKay

SUITE DE LA PAGE 1

l'absence du premier ministre Paul Martin et du chef conservateur Stephen Harper, partis assister aux funérailles du pape, à Rome.

Tous les partis enfonçaient le même clou hier: le Parti libéral doit rembourser l'argent sale des commandites. Et s'il ne le fait pas maintenant, il doit mettre l'argent en fiducie, ont répété bloquistes, conservateurs et néo-démocrates.

Le Bloc québécois était visiblement le mieux préparé en Chambre. Chacune de ses questions reprenait un élément du témoignage de Jean Brault quelques minutes à peine après la levée de l'interdit de publication. Une énumération de faits dévastatrice pour les libéraux.

Les néo-démocrates, de leur côté, ont accusé le Parti libéral de «donner l'impression que le fédéralisme est corrompu». Le député Bill Blaikie est même sorti de ses gonds lorsque les libéraux ont refusé de porter le blâme pour cet état de fait. «*Y a-t-il quelqu'un qui va se lever et accepter la responsabilité collective de ce qui s'est passé?*», a-t-il demandé, furieux, sous les applaudissements des conservateurs. «*Ce n'est pas le Bloc qui termine le fédéralisme au Canada, c'est le Parti libéral. Il est à peu près temps qu'il prenne le crédit pour ça*», a-t-il ajouté.

La vice-première ministre Anne McLellan et le ministre des Travaux publics, Scott Brison, ont dû assurer la défense de leur gouvernement aux Communes. Leurs réponses variaient rarement. «*Ce sont des allégations sérieuses, mais ce ne sont pas des faits. Il n'est pas responsable pour le gouvernement ou pour le parti d'agir sur la base d'allégations. On doit attendre de connaître tous les faits avant de donner une autre réponse*», répétait sans arrêt M. Brison quand un député soulevait une portion du témoignage de M. Brault.

«*La commission Gomery a été mise en place par le premier ministre. La commission a été créée afin que nous puissions aller au fond des choses. [...] Laissez le juge Gomery finir son travail*», a dit à maintes reprises Mme McLellan, un refrain que tous ses collègues répétaient à la sortie de la Chambre.

Après la période de questions, le ministre des Transports, Jean Lapierre, a toutefois reconnu que les allégations de M. Brault étaient «extrêmement sérieuses», d'où l'importance de poursuivre l'enquête, a-t-il dit. Ce qui l'attriste est l'effet que ce scandale risque d'avoir sur la perception de la politique.

«*Je pense que [lorsque] les gens apprennent des choses comme ça, ils deviennent beaucoup plus cynique envers la classe politique, et certains vont dire: "ça confirme exactement ce qu'on pense". C'est d'une tristesse inouïe. [...] C'est triste pour toute la classe politique*», a-t-il commenté.

M. Lapierre a par ailleurs soutenu qu'il ignorait où était allé l'argent prétendument reçu de la part de Groupaction puisque rien n'en faisait état dans les livres du PLC et que le parti éprouvait de sérieuses difficultés financières lorsque Paul Martin en a pris la direction. Il a répété, comme il le fait depuis lundi, qu'un petit groupe et non le Parti libéral est responsable de ce scandale. «*S'il y a des gens qui ont abusé du système, qui ont abusé du parti, qui ont abusé du gouvernement, qu'on les pogne au plus vite!*», a-t-il lancé.

De leur côté, les conservateurs n'étaient pas tout à fait prêts à régler aux révélations de la commission Gomery, et ce, même s'ils ont des observateurs sur place. Il aura fallu attendre plus d'une heure après la période de questions pour voir le chef adjoint du PC, Peter MacKay, rencontrer la presse. M. MacKay a simplement lu un discours de quelques minutes dans des deux langues officielles pour ensuite tourner les talons sans répondre aux questions sur la stratégie conservatrice à venir.

Peter MacKay a soutenu que le témoignage de Jean Brault était «horifiant et très troublant». «*Ce n'est pas un événement isolé*», a-t-il dit. «*Ce ne sont pas les agissements de quelques personnes mal intentionnées. C'était une tentative systématique et délibérée de détourner les fonds publics à des fins de politique partisane*».

La levée de l'interdit de publication a relancé les questions autour d'élections précipitées. Le Bloc québécois continue de jongler avec l'idée d'une motion de non-confiance qui pourrait être déposée dès jeudi prochain ou encore dans les prochaines semaines. «*C'est la semaine prochaine, ce n'est pas demain*», a dit le chef bloquiste Gilles Duceppe pour justifier son indécision. «*On va prendre le temps de réfléchir, de regarder l'ensemble de la situation. On n'a rien décidé, mais on n'a rien éliminé [comme option]*».

Mais le chef bloquiste n'a surtout pas l'intention de faire de cadeaux aux libéraux. «*Quant à moi, ce gouvernement-là ne mérite pas de gouverner*», a-t-il lâché. Gilles Duceppe a toutefois reconnu hier qu'il ne peut pas défaire le gouvernement sans l'aide des conservateurs.

Or le parti de Stephen Harper reste de glace devant les scénarios élaborés par la formation souverainiste. Il n'écarte pas l'idée d'élections printanières mais estime que le public a besoin de plus de temps pour digérer les informations qui sortent de la commission Gomery. «*Le Parti conservateur croit qu'il faut entendre d'autres témoignages. Et nous croyons que la population canadienne doit avoir la possibilité d'entendre, de comprendre et d'évaluer ces témoignages. Cela prendra un peu de temps, bien entendu*», a lancé Peter MacKay.

Le chef néo-démocrate Jack Layton préférerait qu'il n'y ait pas d'élections avant le dépôt du rapport Gomery, mais il a reconnu hier qu'«il sera peut-être impossible d'attendre jusque-là». «*Tout dépendra de la réaction des Canadiens et de ce qu'ils souhaitent voir arriver*», a-t-il ajouté.

Le Devoir

WEEK-END CULTURE

Mouvement «Sauvons Zone libre»

Les universitaires mettent fin à leur boycottage de Radio-Canada

PAUL CAUCHON

Les universitaires et spécialistes qui refusaient de participer aux émissions de Radio-Canada et de RDI en soutien à Zone libre ont mis fin hier à leur boycottage, constatant le manque de résultat de leur lutte.

Le site Internet de ce mouvement, «Sauvons Zone libre», a en effet annoncé hier que «le maintien du boycott est rendu difficile par l'intransigeance de la haute direction de Radio-Canada, de par le refus catégorique du comité d'administration de la SRC de se mêler du dossier, et par le silence de la ministre responsable de Radio-Canada».

Le mouvement ajoute même que «l'équipe de Zone libre, qui est maintenant démembrée, juge elle-même la situation irréversible». Donc, on conclut qu'il n'y a plus d'espoir de voir la direction de Radio-Canada revenir sur sa décision.

Mais ce mouvement entend poursuivre son action puisqu'il annoncera bientôt la création d'un «Comité de surveillance de l'information à la SRC», dont le rôle et le mandat ne sont pas précisés.

A la suite de l'annonce des com-

pressions de quatre millions dans le secteur de l'information de Radio-Canada, compressions qui entraîneront l'automne prochain la quasi-disparition de Zone libre ainsi que des modifications à d'autres émissions, un chargé de cours de l'Université d'Ottawa, François Charbonneau, avait contacté des collègues pour entreprendre une protestation.

En quelques jours, des dizaines d'universitaires avaient appuyé une déclaration de principe dans laquelle ils s'engageaient à ne plus participer aux émissions de la télévision publique, comme experts invités en ondes ou comme aides à la préparation ou à la recherche. Ces derniers jours, le nombre de signataires avait encore augmenté, pour atteindre 175 personnes.

Le site Internet du mouvement est toujours en activité et le mouvement estime que le boycottage «a montré à la haute direction de Radio-Canada qu'elle ne peut plus continuer à s'attaquer impunément à l'essence même de son mandat». C'est ce soir même que sera diffusée la dernière édition de Zone libre dans sa formule actuelle.

Le Devoir

FRÉDÉRIQUE DOYON

L'union fait la force... de la fête. Hier était dévoilé le programme de la 10^e Journée mondiale du livre et du droit d'auteur, qui donne le coup d'envoi, le 23 avril, à l'événement Montréal, capitale mondiale du livre, dont on a aussi annoncé les activités du week-end inaugural.

Sur le thème «Lire... un plaisir qui se célèbre», qui souligne son dixième anniversaire, le jour J du livre convie de nouveaux auteurs Chrystine Brouillet et Dany Laferrière à titre de porte-parole. Le 23 avril, toutes les régions du Québec vivront au rythme des mots, rappelant, ainsi que l'a formulé l'auteur de L'Odeur du café, que «le livre est l'objet le plus moderne qui soit». En tout, une centaine d'activités reflèteront «la diversité des approches par lesquelles le livre est mis à l'honneur», indiquait Francis Farley-Chevrier, du comité organisateur de la Journée.

Des auteurs disséminés à travers la province viendront à la rencontre du public, Victor-Lévy Beaulieu à Trois-Pistoles, Yves Beauchemin au Cégep de Rimouski, Guillaume Vigneault à l'école secondaire Beaulieu à Saint-Jean-sur-Richelieu, pour n'en nommer que quelques-uns. D'autres investiront les librairies Raffin, Monet et L'Écume des jours à Montréal, la librairie Mo-

Le jour J du livre



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Dany Laferrière, un des porte-parole de la Journée mondiale du livre, Francine Senécal, coprésidente de l'événement Montréal, capitale mondiale du livre et vice-présidente du comité exécutif, responsable de la culture et du patrimoine à la Ville de Montréal, et l'animateur Jean-Fugère ont pris la parole lors de la conférence de presse hier à Montréal.

rency à Québec et La Source à Chicoutimi, pour parler du plaisir de l'écrit et de la lecture dans le cadre de tables rondes. La poésie prend le métro à la station Berrin-UQAM, où des textes poétiques seront déclamés. Les bibliothèques des arrondissements de Montréal démystifieront les métiers entourant le livre. Des organismes du Manitoba et de l'Onta-

rio se joindront à la fête dans leur coin de pays.

Après avoir répété que les festivités entourant Montréal, capitale mondiale du livre seraient extraordinaires, les organisateurs ont enfin pu parler concrètement d'un «jeu roulant d'activités». «Ça déménage», a lancé Jean-Fugère en présentant quelques-unes des 95 activités offertes les 23 et 24 avril sous

les six chapiteaux de l'esplanade de la Place des Arts ainsi que dans quelques salles du complexe. «Et ce n'est pas le groupe Spectra!», a dit avec ironie l'animateur.

Au café littéraire, qui pourra accueillir jusqu'à 500 personnes, des écrivains rencontreront des musiciens, René-Daniel Dubois parlera dramaturgie, les écrivains Sergio Kolkis et Abba Farhoud révéleront les autres visages de l'écriture montréalaise, les comédiens de la Ligue nationale d'improvisation incarneront les signataires de *Réfus global*. Au cabaret littéraire, on discutera écrits érotiques, relations hommes-femmes, tandis que la parole de poètes tel Gaston Miron sera mise en musique. Comédiens et conteurs s'approprièrent d'autres textes littéraires.

Les personnages de littérature jeunesse tels Louna, imaginé par Bertrand Gauthier, Clovis et Mordicus, nés de la plume de Mireille Villeneuve, prendront vie pour le plus grand bonheur des tout-petits, tandis que le hall des pas perdus mettra les sens en éveil avec des auteurs d'ouvrages touchant à la gastronomie. Exposés en plein air, les clichés géants de George S. Zimbel résumeront le propos de cette grande fête: le plaisir de lire. Bref, un menu gargantuesque attend les citoyens-convivés de la cité du livre.

Le Devoir

OPÉRA

Bonnes voies, superbe conception

ATELIER LYRIQUE DE L'OPÉRA DE MONTRÉAL

H. Purcell: Didon et Énée, opéra en un prologue et trois actes, livret de Nahum Tate d'après L'Énéide. Membres de l'Atelier lyrique de l'Opéra de Montréal. Dir.: Jean-Marie Zeitouni. Mise en scène: François Racine. Chorégraphie: Lina Cruz. Décors: Sarah Heitz-Ménard. Costumes: Elli Bunton. Éclairages: David Desrochers. Au Monument-National le 6 avril 2005. Reprise les 8, 9 et 10 avril.

FRANÇOIS TOUSIGNANT

Pour l'Atelier lyrique de l'Opéra de Montréal, voici un acte de confiance et une brave gageure qui se couronnent par une représentation fort digne. L'actuelle production de *Didon et Énée*, offerte en matinées scolaires cette semaine et dont il est question ici, comprendra en soirée une première partie consacrée à des madrigaux. Si le chœur y est à la hauteur de sa prestation dans l'opéra de Purcell, cela risque d'être merveilleux. Homogène à souhait, précis, expressif et résonnant aux subtiles et efficaces demandes de la baguette de Zeitouni, voilà un chœur de chambre bien au point.

Il y a deux points forts dans cette production. Le premier est la direction de Zeitouni. Il anime la magie comme le drame, la peine comme la haine. Sans excès, *Didon et Énée* se déroule devant nous avec un rythme théâtral juste, musicalement plus qu'en place, qui suggère et évoque autant qu'il représente, en concordance parfaite avec l'atmosphère voulue

par l'équipe technique, le second point marquant.

Les costumes tiennent de la tragédie grecque et d'un dépeuplement un peu buto. L'imagerie s'imprègne davantage dans le hiératisme des protagonistes et dans les magnifiques chorégraphies imaginées par Lina Cruz. Bien de nos compagnies de danse pourraient prendre des leçons d'ensemble ici. Le plus saisissant est que l'impression d'unité provient du fait que chacun des «danseurs» exécute des mouvements différents dans une union originale et intrigante. Les toiles translucides montent et descendent selon les scènes pour meubler le décor; l'arbre solitaire habite la plaine, tout participe à l'allégorie et au réalisme dépeillé et chaque effet s'intègre pile au déroulement dramatique.

La mise en scène tient de la haute voltige zen. François Racine prend bien garde de tomber dans le cliché, ne retenant que l'essence, sculptant des mouvements et des images archétypales naïves, originales dans leurs aspirations.

Les membres de l'Atelier lyrique s'y montrent tous à l'aise. Nul ne brûle encore les planches, mais le niveau général du chant est plus que prometteur. Difficile de citer des noms: puisqu'il y a deux distributions, je ne sais pas quelle «version» sera présentée lors de votre passage. Dans ce travail d'«Atelier», personne n'a à rougir, même si tous manquent d'un peu d'assises.

Quand on voit ces jeunes professionnels avec des artistes aguerris, l'émulation fait son œuvre. Entre eux, la complicité se fait présente, même s'il manque un meneur. On assiste donc au processus d'intégration du métier. Aux chanteurs, néanmoins, félicitations. Aux concepteurs, coup de chapeau. Pour l'Opéra, affaire à approfondir.

Aut'Chose au Café Campus

Encore des «ailes à ses bretelles»

SYLVAIN CORMIER

«Prends une chance avec moi», a demandé Lucien Francoeur comme au premier jour. Comme sur les 45-tours que j'achetai avec mon argent en 1974. Bien sûr qu'on a embarqué dans son «char de mongol»: hier, et seulement hier, on signait le pacte, on disait oui, vas-y mon Lulu, on voulait bien y croire. Un plein Café Campus ne souhaitait que ça. Se prendre une fois de plus pour Jim Morrison, réquisitionner Rimbaud pour pas cher, refaire de Foëil à Brigitte Fontaine et à son hymne *Comme à la radio*, célébrer la mémoire de feu Gilles Rousseau dans la version-hommage d'Aut'Chose aux Hou-Lops de *Blue Jeans sur la plage*. «La naissance de la tragédie», scandait Francoeur à la fin de la chanson. Eve Cournoyer, invitée parmi tout un tas d'autres invités (Papillon, Michel Faubert, etc.), venait d'évoquer les «frissons nouveaux» des amoureux. Juré craché, j'étais ému.

Par moments, pourtant, je décrochais, rigolais en douce. Francoeur cabotinait comme Francoeur peut cabotiner, envoyant des vannes à gauche et à droite, varloplant le Pape au passage («Le Pape est mort,

c'est une affaire de faite...»), poussant comme à l'époque le ridicule à l'extrême des fois que le génie s'y trouverait. Je raccrochais quant il rejoignait les chansons d'Aut'Chose qui comptent, *Le Freak de Montréal*, *Bar-B-Q Lady*, *Chanson d'épouvante*, et surtout *Ch'Y'aime pi ch'Y'en veut*: «T'es mon trésor mon or en barres / J'te changerai pas pour un gros char...» Bien dit.

Autour de lui et du guitariste d'origine Jacques Racine, le band assurait puissamment. Avec application et sérieux: ni Vincent Peake (bassiste de Groovy Aardvark), ni Joe Evil (claviériste de Grimskunk), pas plus Michel Langevin que Denis D'Amour de Voivod n'étaient là autrement que par choix. Mieux, ils étaient là par respect. Francoeur, ainsi soutenu, exultait, faisait «son frais», comme il disait. Et pourquoi pas? Sa poésie rock'n'roll avait encore des «ailes à ses bretelles». Hier soir, il n'était pas rongé par son mythe, ni par les boulamites. Le «*Batman de l'underground*», une fois de plus, avait le verbe pour lui et chantait pour les «voleurs de Corvette» et «ceux qui mangent leurs crottes de nez». Mille fois ça plutût qu'Offenbach avec Martin Deschamps.

Ballet Broadway à la Russe

FRÉDÉRIQUE DOYON

C'est un ballet d'une rare intensité dramatique que nous a servi le Ballet Eifman de Saint-Petersbourg, à l'invitation des Grands Ballets Canadiens. *La Giselle rouge* combine la grande tragédie romantique, le déploiement éblouissant à la Broadway et la fascination du récit historique. Le tout est déployé avec une précision sidérante de la part de la troupe d'une trentaine de danseurs, malgré quelques petites bavures techniques. Même les plus réfractaires au pathos du ballet sont confondus.

Créé en 1997, le ballet raconte l'histoire troublante d'une descente aux enfers, celle d'Olga Spessivtseva, la plus grande ballerine romantique du dernier siècle. On y suit l'ascension de la danseuse, rompue à de l'École de Saint-Petersbourg au début du 20^e siècle, et le bouleversement politique et esthétique que provoque la révolution soviétique. Un amour torturé avec un tchékiste (ex-KGB) la brise peu à peu; la pression du régime commence à flétrir son art. Elle décide alors de s'exiler au Ballet de l'Opéra de Paris où on lui offre de danser *Giselle*. Mais sa passion non réciproque pour un danseur la fera sombrer dans la folie.

Le public est transporté d'un univers esthétique à l'autre: du ballet traditionnel à l'exubérance des

danses plus folkloriques ou jazz, puis à la frénésie des années folles en France. Les danseurs passent de l'un à l'autre avec une aisance étonnante. Le ballet *Giselle*, récit d'une chute amoureuse, et la vie d'Olga convergent ingénieusement. Seule ombre au tableau: une première danseuse qui ne semble pas toujours à la hauteur du mythe de l'héroïne romantique qu'elle incarne. Le style affecté et hyper dramatisé du ballet est tempéré ici par une certaine modernité gestuelle. Le chorégraphe et directeur de la troupe fondée en 1977, Boris Eifman, est d'ailleurs reconnu pour avoir renouvelé le ballet russe. Du 7 au 9 avril à Wilfrid-Pelletier.

Naissances

Dans un tout autre ordre esthétique, *Aura* de Stéphane Gladyszewski combine magnifiquement la danse et les projections vidéo. On assiste à une série de naissances où les danseurs enfantent leur alter ego virtuel et vice-versa. Êtres de chair et de lumière s'enlacent et se confondent d'une manière fascinante. Chose rare dans ces mariages, la technologie rehausse la poésie de la performance. Les corps nus donnent texture aux images de synthèse tandis que celles-ci exacerbent la beauté de la vie organique. Un artiste à suivre. Du 7 au 10 avril à Tangente.

Le Tout-Paris sous le chapiteau

Première du Cirque du Soleil en France après 15 ans d'absence

CHRISTIAN RIOUX

Paris — Le jet-set parisien s'était donné rendez-vous sous le chapiteau du Cirque du Soleil hier pour la première de *Saltimbanco*. Premier spectacle de la multinationale du cirque dans la capitale française depuis 15 ans, *Saltimbanco* a été créé il y a 12 ans à Montréal. Parmi les grandes capitales du monde, seule Paris lui résistait encore.

Le monde du showbiz s'était mobilisé exactement comme pour la première d'une comédie musicale de Luc Plamondon. On avait mis le paquet, de Catherine Deneuve à Jean-Paul Belmondo en passant par la styliste Sonya Rykiel, le comédien Jean-Pierre Marielle et le journaliste Christine Ockrent. Sans compter Florent Pagny et quelques vedettes italiennes.

Le Québec n'était pas en retrait puisque Garou et Luc Plamondon s'étaient déplacés. Seul le monde politique s'était décommandé pour cause d'enterrement du pape ce matin. Signe qu'on ne rigolait pas avec les paillettes et les décolletés, les hommes en smoking de chaque côté du tapis rouge accueillait toutes les personnalités en anglais, évidemment!

Le président et fondateur du cirque, Guy Laliberté, est arrivé avec sa tuque habituelle. «Il était temps qu'on arrive à Paris», a-t-il déclaré en guise d'explication pour ces 15 ans d'absence. Pourquoi arriver en France avec un spectacle ancien? «C'est un show âgé mais qui a le cœur jeune», a-t-il dit. Depuis une douzaine d'années, le Cirque du Soleil a toujours abordé les nouveaux marchés avec ce spectacle très accessible. Guy Laliberté ne tient pourtant «rien pour acquis». On sait que le public parisien est difficile et que la France foisonne de troupes de cirque, aussi bien traditionnelles que d'avant-garde.

Fait exceptionnel pour un spectacle de ce genre, les deux bulletins télévisés de TFI et France 2 ont consacré hier quelques minutes à brosser le portrait de la *success story* québécoise. Quelques articles élogieux ont déjà paru dans la presse. Le magazine *Le Point* et le quotidien *Libération* ont publié de longs reportages sur le phénomène québécois.

Seul *Le Figaro* a déploré que le Cirque du Soleil arrive à Paris avec un spectacle aussi peu innovateur. «Paris est une ville exigeante qui, sur le plan de l'innovation, en a vu beaucoup. On se demande pourquoi le Cirque du Soleil a choisi d'y amener *Saltimbanco*. [...] L'emballage a vieilli. Les costumes affichent les couleurs criardes de la variété de ces années-là et la musique ressemble à du sirop pour coiffeur. Il est parfois difficile d'être à la hauteur de sa réputation.»

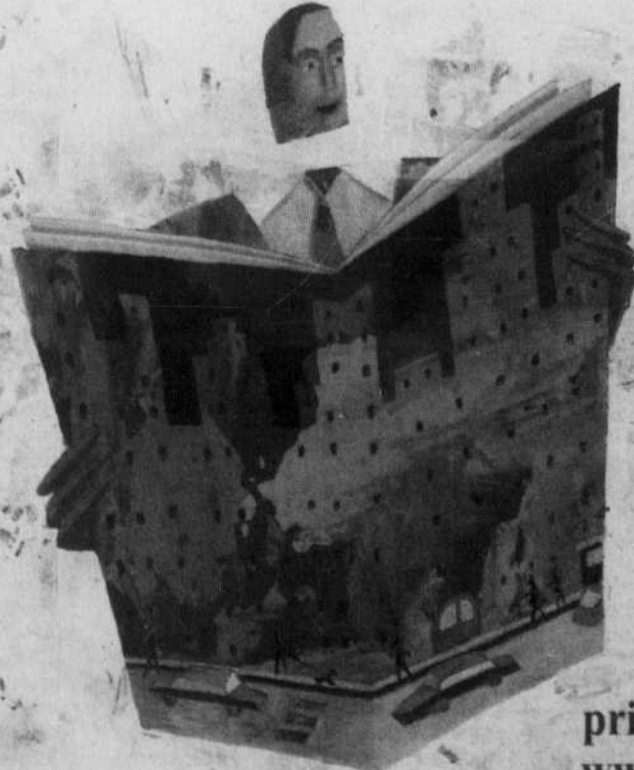
On saura dans quelques jours si la critique, qui connaît très bien le cirque contemporain, sera conquise. Le public d'hier, lui, ne demandait que ça. Si *Saltimbanco* ne révolutionne rien dans le domaine des arts du cirque, le spectacle a tout de même gardé une fraîcheur et une joie de vivre qui en ont déjà conquis plusieurs. «Je suis un type sensible et j'ai pleuré», a dit Henri Salvador. Le chanteur a vu tous les spectacles du cirque à Montréal et à Las Vegas. De son appartement du Vieux-Montréal, où il se rend parfois, il voit le chapiteau du cirque.

Même son de cloche du côté de Charles Aznavour, qui a avoué d'emblée aimer tout ce que fait le Québec. «Ce que j'aime, c'est le mouvement, la trouvaille. Tout est mis en valeur. C'est très efficace.»

Saltimbanco est un spectacle hédoniste qui joue beaucoup avec la salle. Même si le public parisien est moins participatif que celui des villes américaines, le côté sensuel du spectacle devrait plaire. Il reste trois mois au Cirque du Soleil pour convaincre Paris.

Salon international du livre

DE QUÉBEC



prix d'entrée : 2\$ www.silq.org

6 au 10 avril 2005

CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

Logos of sponsors: Patrimoine Canadian, Société de développement des entreprises culturelles, Ville de Québec, LE SOLEIL, Desjardins, 106.3, Conseil des Arts du Canada, Canada Council for the Arts.